

**N**ous sommes heureux de vous présenter les nouvelles du PDQ 1 pour le mois de juin 2018. Ce communiqué mensuel s'adresse à l'ensemble des citoyens, les partenaires et les élus des cinq villes liées dans lequel nous souhaitons partager des informations en regard à vos préoccupations.

## **Sécurité des cyclistes :**

Pour certains cyclistes, le déplacement à vélo représente un simple loisir, tandis que d'autres le considèrent comme un véritable moyen de transport. Peu importe la situation, les utilisateurs de vélo sont invités à en faire l'usage dans le respect des autres usagers de la route et des règles de circulation. À Montréal, le bilan des collisions impliquant un véhicule routier et un cycliste révèle qu'il se produit près de 650 collisions annuellement. Par ailleurs, il est important de souligner que le port du casque est de plus en plus populaire, ce qui diminue considérablement les risques de traumatismes crâniens chez les cyclistes.

## **Pratiques sécuritaires :**

- De tenter d'établir un contact visuel avec les automobilistes que vous croisez ou vous approchez, surtout lorsqu'ils effectuent un virage ou quittent une propriété privée.
- De signaler vos intentions aux autres usagers de la route, surtout aux automobilistes.
- De demeurer vigilants en tout temps.
- De prendre garde à l'ouverture des portières des véhicules stationnés.
- De maintenir une trajectoire en ligne droite lorsque vous circulez et d'éviter de vous insérer dans les espaces laissés entre les véhicules stationnés.
- De porter des vêtements réfléchissants et de munir votre bicyclette de réflecteurs et de phares obligatoires, le soir et la nuit. Les réflecteurs ne sont pas suffisants pour assurer une bonne visibilité. Vous devez également utiliser un éclairage actif (un phare blanc à l'avant et un phare rouge à l'arrière).
- De porter un casque de vélo et de s'assurer de bien l'ajuster.
- De s'assurer que votre bicyclette est en bon état, particulièrement les freins.

Pour une plus grande sécurité, munir votre bicyclette des accessoires suivants :

- une clochette : Elle peut s'avérer très utile pour aviser les autres usagers de votre présence.
- un rétroviseur : Il vous permet de voir les véhicules arrivants par derrière sans vous retourner.
- un porte-bagage : Il vous permet de circuler sans tenir à la main, les choses que vous transportez.  
De plus, il vous évite d'avoir à supporter un sac à dos trop lourd qui pourrait provoquer un déséquilibre.

## **Événement à venir :**

Le prochain « Café avec un policier » aura lieu au Provigo, au 90 rue Morgan, Baie d'Urfé, le mercredi 27 juin 2018, de 09 h 00 à 11 h 00.

**Agents Jean-Pierre Lévis et Giovanni DiLegge**  
**Agents Sociocommunautaire PDQ01**  
**514-280-0401**